

**Office Public d'HLM de Besançon - Programme de réhabilitation
de 89 logements 2 à 18, rue de Fribourg à Besançon - Garantie par la Ville,
à hauteur de 50 %, d'un prêt de 3 234 778 F contracté auprès de la Caisse
des Dépôts et Consignations -
Modification de la délibération du 15 décembre 1997**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 15 décembre 1997, le Conseil Municipal a décidé d'accorder sa garantie à l'Office Public d'HLM de Besançon pour l'emprunt de 3 234 778 F que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de ce programme.

Cet emprunt sera réalisé au **taux de 4,30 % et non 4,80 %** comme indiqué dans notre précédente délibération qu'il convient donc de modifier en ce sens.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur cette proposition.

M. TISSOT, Président de l'Office Public d'HLM de Besançon n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 1998.